Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260115-2026_01_02-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JANVIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame LE COQ Annyvonne, Première Adjointe au Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentés : M. PARANTHOËN Henri par procuration à Mme LE COQ Annyvonne, Mme HERVO Claudine par procuration à Mme CHEREL Jeanne

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CHEREL Jeanne

Date d'envoi de la Convocation : 9 janvier 2026

DELIBERATION 2026-01-02 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF, LANNION TREGOR COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE LEZARDRIEUX

Rapporteur : Mme Annyvonne LE COQ, Adjointe en charge des finances

Par délibération en date du 4 Novembre 2025, Lannion Trégor Communauté a lancé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui devait être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2025.

Pour rappel, conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), depuis le 1er janvier 2022, la CAF doit mettre en œuvre avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département et de leurs communes, une contractualisation pluriannuelle portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités. La présente convention porte sur les enjeux communs à la CAF et aux collectivités territoriales pour répondre aux besoins des familles.
Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 4 enjeux, identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, complété par l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire, d'un bilan de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et d'un travail collaboratif entre les communes, l'EPCI et la CAF :

- Faciliter et garantir l'accès aux structures d'accueil des enfants et aux ressources du territoire
- Proposer une offre d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse de qualité et adaptée aux besoins
- Développer le soutien à la fonction parentale et valoriser les lieux d'animation à la vie sociale
- L'accès aux droits et aux logements pour les jeunes

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260115-2026_01_02-DE

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion-Trégor Communauté avant le 31 décembre 2025. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les Maires du territoire et le Président de Lannion-Trégor Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention Territoriale Globale (Projet de CTG en annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;
Vu la circulaire CNAF n° 2021-008 relative à la contractualisation territoriale globale ;
Vu le règlement intérieur de la CAF des Côtes d'Armor approuvé par son Conseil d'Administration ;
Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;
Vu le projet de Convention Territoriale Globale ;
Vu la délibération n° CC_2025_0224 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 Novembre 2025, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Lannion-Trégor Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,
Vu l'avis de la commission plénière du 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale ci-jointe,**
- ✓ **D'autoriser M. le maire ou un adjoint à signer la Convention Territoriale Globale**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme CHEREL Jeanne

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX (Côtes-d'Armor)